



# Règlement des études du conservatoire de musique et d'art dramatique de Grand Cognac

## 1. Principes

Un conservatoire de musique et d'art dramatique est un service public de proximité financé par une collectivité territoriale.

L'objectif d'un conservatoire est de proposer un enseignement de qualité permettant aux élèves de bénéficier des apports de l'apprentissage artistique pour leur construction et leur épanouissement personnel.

Ces apports sont multiples : facultés cognitives, créativité, concentration, savoir-être, ouverture aux autres, maîtrise de ses émotions, capacité à les exprimer, motricité fine, organisation personnelle, etc. Pour bénéficier de ces bienfaits, il est nécessaire que le parcours de l'élève soit structuré, complet, et lui demande une réelle implication.

Un conservatoire est également un lieu privilégié du vivre-ensemble où chacune et chacun peut bénéficier de temps d'enseignement spécialisé individualisé mais aussi de temps collectifs au service de réalisations motivantes où tout le monde peut trouver sa place et éprouver le plaisir d'une réalisation artistique ambitieuse et collective.

Les temps changent, les usages, les aspirations et les modes de vie évoluent. Tous les services publics doivent s'y adapter. Il est par exemple aujourd'hui évident que l'élève, ses particularités et ses envies propres doivent être placées au centre de son parcours.

Il en résulte un équilibre complexe entre nécessités pédagogiques et individualisation des études, entre réalisation de soi et vie collective.

C'est le sens du présent règlement que de décliner en règles communes de scolarité ces principes au service de l'épanouissement de chacune et chacun et pour le bien de tous !

## 2. Disciplines enseignées

Le conservatoire propose deux spécialités : **musique** et **art dramatique**.

La spécialité art dramatique se déroule entièrement en cours collectifs. Chaque niveau rassemble une douzaine d'élèves et forme ainsi une petite troupe de théâtre.

Pour la spécialité musique, les disciplines individuelles suivantes sont enseignées :

- Batterie
- Chant lyrique
- Clarinette
- Claviers anciens (orgue et clavecin)
- Contrebasse
- Flûte
- Guitare classique
- Guitare électrique & guitare basse
- Harpe
- Saxophone
- Trompette et autres cuivres
- Violon & alto
- Violoncelle

Véritable cœur de l'enseignement, les disciplines collectives enseignées sont les suivantes :

- Atelier musique ancienne
- Ateliers Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées
- Ateliers rythme et batterie/percussion
- Basse continue
- Chorales enfant & adulte
- Ensembles de piano, harpes ou guitare
- Formation musicale
- Musique de chambre
- Orchestres junior & symphonique
- Ensembles de classes ponctuels

### 3. Organisation générale des études

Les différents cursus du conservatoire sont organisés suivant le schéma ci-dessous.

PARCOURS DECOUVERTE		
Jardin musical (4&5 ans)		Eveil + atelier découverte instrumentale (CP)
<i>Ce parcours n'est pas obligatoire pour rentrer dans les parcours ci-dessous</i>		
PARCOURS DIPLOMANT	PARCOURS LIBRE	PARCOURS ADAPTE
<p>Du premier au troisième cycle, à partir de 7 ans (8 ans pour l'art dramatique, après mue de la voix pour la chant lyrique). Ouvert aux adultes.</p> <p>Obligation de suivre tous les cours du parcours (musique, art dramatique ou jazz).</p> <p>Diplômes préparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de premier cycle</li> <li>• Brevet de second cycle</li> <li>• CEM ou CET (certificat de fin d'étude amateurs musique ou théâtre)</li> </ul> <p>Inscription prioritaire</p>	<p>Accessible sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau 2.2 de Formation musicale pour un parcours libre musique ou sur avis du professeur pour un parcours libre jazz</li> <li>• Réservé aux adultes pour l'art dramatique</li> </ul> <p>Non diplômant</p> <p>Première inscription prioritaire pour deux ans puis en fonction des places disponibles</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Possibilité de réintégrer le parcours diplômant. Deux années de parcours libre sont comptabilisées comme une année de parcours diplômant</p>	<p>Sur présentation d'une attestation.</p> <p>Parcours sur mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'élève.</p> <p>Possibilité d'être diplômant.</p> <p>Inscription prioritaire, évaluation pédagogique annuelle du parcours de l'élève.</p>
COURS COLLECTIFS MUSIQUE		
<p>Pour une inscription à prix réduit, il est possible de participer à 1 ou 2 cours collectifs seuls, sans cours individuel. Certains cours collectifs demandent un niveau minimum de pratique instrumentale.</p>		

Il est possible de demander une inscription en cursus incomplet, sans respecter les règles des parcours, mais cette inscription, non prioritaire, est facturée 50% plus cher.

## 4. Parcours découverte

Pour les enfants de la moyenne section jusqu'au CP (4 à 7 ans), le conservatoire propose des cours adaptés pour construire doucement et ensemble le plaisir de la musique et le goût de la pratique artistique. **Ce cycle n'est pas obligatoire.**

<b>Jardin musical</b> 4 & 5 ans (Moyenne et Grande Section), 45 minutes hebdomadaires
<b>Eveil &amp; atelier découverte</b> 6 ans (CP), 50 minutes de cours d'éveil + 30 minutes hebdomadaires d'atelier découverte

Il n'est pas obligatoire d'avoir fait le jardin musical pour commencer l'éveil musical.

L'atelier découverte permet de découvrir 10 instruments et leurs professeurs à raison de 3 séances par instruments, organisées selon un planning annuel.

## 5. Parcours Art Dramatique

Parcours diplômant	Parcours libre	Parcours adapté
<b>Cours toujours collectifs</b>		
<b>Initiation</b> : 1h hebdomadaire, pour les élèves de 8 à 12 ans	Réservé aux adultes	Sur présentation d'une attestation.
↓ En fonction de l'âge et de la maturité ↓	Non diplômant	Parcours sur mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'élève.
<b>Détermination</b> : 1h15 hebdomadaire à partir de 11 ans	2h15 hebdomadaire	Possibilité d'être diplômant.
↓ En fonction de l'âge et sur avis du professeur ↓	Dans la limite des places disponibles	
<b>Cycle 1</b> : 4h hebdomadaire – durée d'un an (deuxième année possible sur dérogation)		
↓ Examen de fin de premier cycle ↓	Possibilité sur avis du professeur de rejoindre un parcours diplômant.	
<b>Cycle 2</b> : 5h à 6h30 hebdomadaire – durée de 2 à 3 ans (4 <sup>ème</sup> année sur dérogation)	Première inscription de droit pour deux ans puis en fonction des places disponibles	
↓ Examen de fin de deuxième cycle ↓		
<b>Cycle 3</b> : 8h45 hebdomadaire – durée d'1 à 2 ans (deuxième année sur dérogation)		
<b>Certificat d'Etudes Théâtrales</b>		

## 6. Parcours Musique

<b>Parcours diplômant</b>  Trois cours obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours individuel d'instrument</li> <li>• Formation Musicale jusqu'au deux premiers modules de fin de deuxième cycle (voir ci-dessous)</li> <li>• Pratique collective (voir ci-dessous)</li> </ul>	<b>Parcours libre</b>  Deux cours obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours individuel (30 minutes à 1h par semaine)</li> <li>• Un à deux cours collectifs</li> </ul>	<b>Parcours adapté</b>
<b>Initiation</b> : 30 minutes de cours individuel + FM + Pratique collective – élèves de 7 à 8 ans (CE1/CE2)	Accessible à partir d'un niveau 2.2 en Formation Musicale  Cours individuels de 30 minutes sauf pour les élèves ayant obtenu un CEM (45 minutes à une heure suivant le temps disponible)	Sur présentation d'une attestation.  Parcours sur mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'élève.
 En fonction de l'âge et de la maturité 		
<b>Cycle 1</b> : 30 minutes de cours individuel + FM + Pratique collective – durée du cycle : de 3 à 5 ans (6 <sup>ème</sup> année sur dérogation)	Obligation de suivre un cours collectif, possibilité d'en suivre deux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation Musicale</li> <li>• Orchestres</li> <li>• Ateliers Jazz et musiques actuelles</li> <li>• Atelier musique ancienne</li> <li>• Musique de chambre</li> <li>• Chorale adulte</li> <li>• Basse continue</li> <li>• Ensembles de classes (harpe, guitare, batterie)</li> </ul>	Possibilité d'être diplômant.
 Examen de fin de premier cycle 		
<b>Cycle 2</b> : 45 minutes de cours individuel + FM (le cas échéant) + Pratique collective – durée du cycle : de 3 à 5 ans (6 <sup>ème</sup> année sur dérogation)		
 Examen de fin de deuxième cycle 	Possibilité sur avis du professeur de rejoindre un parcours diplômant.	
<b>Cycle 3</b> : Cours individuel d'une heure + FM ou cours de culture musicale complémentaire + pratique collective + musique de chambre. Possibilité d'une discipline instrumentale complémentaire (30 minutes par semaine)	Première inscription prioritaire pour deux ans puis en fonction des places disponibles	
<b>Certificat d'Etudes Musicales</b>		

## 7. Parcours Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées

Les élèves de parcours Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées peuvent demander un cours de soutien instrumental de 30 minutes par semaines, attribué et renouvelé en fonction des places disponibles dans la classe considérée.

<p><b>Parcours diplômant</b></p> <p><b>Accessible à partir du niveau deuxième cycle de formation musicale et instrument sauf guitare et basse électrique</b></p> <p>Trois cours obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours individuel</li> <li>• Culture Jazz (Ear Training)</li> <li>• Atelier collectif</li> </ul>	<p><b>Parcours libre</b></p> <p>Deux cours obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours individuel (30 minutes à 1h)</li> <li>• Un à deux cours collectifs</li> </ul>	<p><b>Parcours adapté</b></p> <p>Cursus sur mesure</p>
<p><b>Initiation (guitare et basse électrique uniquement) :</b> 30 minutes de cours individuel + FM + Pratique collective – 3 à 5 ans (6<sup>ème</sup> année sur dérogation).</p>	<p>Accessible à partir du 2<sup>ème</sup> cycle de parcours Jazz</p> <p>Cours individuels de 30 minutes sauf pour les élèves ayant obtenu un CEM (45 minutes à une heure suivant le temps disponible)</p>	<p>Sur présentation d'une attestation.</p> <p>Parcours sur mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'élève.</p>
<p>En fonction de l'âge et de la maturité et sur avis du professeur</p>	<p>Première inscription prioritaire pour deux ans puis en fonction des places disponibles</p>	<p>Possibilité d'être diplômant.</p>
<p><b>Cycle 1 :</b> 30 minutes de cours individuel + Culture Jazz + Atelier collectif– durée du cycle : de 2 à 4 ans (5<sup>ème</sup> année sur dérogation)</p>	<p>Possibilité sur avis du professeur de rejoindre un parcours diplômant.</p>	
<p>Examen de fin de premier cycle</p>		
<p><b>Cycle 2 :</b> 45 minutes de cours individuel + Culture Jazz + Atelier collectif– durée du cycle : de 2 à 4 ans (5<sup>ème</sup> année sur dérogation)</p>	<p>Obligation de suivre un cours collectif parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture Jazz</li> <li>• Atelier Jazz</li> </ul>	
<p>Examen de fin de deuxième cycle</p>	<p>Possibilité de suivre en plus un cours au choix :</p>	
<p><b>Cycle 3 :</b> Cours individuel d'une heure + Culture Jazz + atelier collectif. Possibilité d'une discipline instrumentale complémentaire (30 minutes par semaine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation Musicale ou culture jazz</li> <li>• Orchestres</li> <li>• Ateliers Jazz et musiques actuelles</li> <li>• Atelier musique ancienne</li> <li>• Musique de chambre</li> <li>• Chorale adulte</li> <li>• Basse continue</li> <li>• Ensembles de classes (harpe, guitare, batterie)</li> </ul>	
<p><b>Certificat d'Etudes Musicales</b></p>		

## 8. Formation musicale

Tous les parcours musique doivent suivre les cours de Formation Musicale suivant le schéma indiqué ci-dessous. Le parcours jazz a une formation musicale spécifique (culture jazz) à partir du deuxième cycle.

<b>Jardin musical (non obligatoire)</b> 4 & 5 ans (Moyenne et Grande Section), 45 minutes par semaine	
<b>Eveil &amp; atelier découverte (non obligatoire)</b> 4 & 5 ans (Moyenne et Grande Section), 50 minutes par semaine + 30 minutes d'atelier découverte	
<b>Premier cycle</b>	
<b>Formation Musicale (de 7 à 15 ans)</b>	<b>Formation Musicale accélérée (à partir de 15 ans)</b>
<b>1.1</b> À partir de 7 ans, 45 minutes par semaine	<b>Niveau 1 (un an)</b> 45 minutes par semaine
<b>1.2</b> Une heure par semaine	
<b>1.3</b> Une heure par semaine	<b>Niveau 2 (un an)</b> Une heure et quart par semaine
<b>1.4</b> Une heure par semaine	
↓ <b>Examen de fin de premier cycle</b> ↓	
<b>Deuxième cycle</b>	
<b>2.1</b> Une heure et quart par semaine	<b>Niveau 3 (un an)</b> Une heure trente par semaine
↓ <b>2.2</b> ↓ Une heure et quart par semaine	
Arrêt possible de la FM pour le Parcours Libre Possibilité de revenir en Parcours FM diplômant	<b>Modules</b>
	4 modules thématiques de 45 minutes hebdomadaires chacun. Possibilité d'en faire un ou deux par an, trois ou quatre sur dérogation. Chaque module est évalué via des projets et des restitutions spécifiques
	<b>2 Modules validés</b> → Autorisation de valider le brevet de fin de deuxième cycle instrumental ou vocal
	<b>4 Modules validés</b> → Obtention du <b>Brevet de Fin de Deuxième Cycle de FM</b> + autorisation de valider un <b>CEM instrumental ou vocal</b> complet
	<b>Troisième cycle</b>
2 modules spécialisés de 45 minutes hebdomadaires, validés en un à deux ans	
<b>Obtention du Certificat d'Etudes Musicale de Formation Musicale</b>	

Ce schéma évoluera pour la rentrée 2024-2025 avec une année de premier cycle supplémentaire avant l'examen et une fin des études obligatoires en 2.1 a lieu du 2.2. Les élèves en 1.3 en 2023-2024 seront les premiers à être concernés.

## 9. Pratiques collectives

La pratique collective est obligatoire pour tous les élèves musiciens en parcours diplômant. La pratique collective à suivre est différente suivant la discipline pratiquée, le niveau d'instrument ou de chant et l'âge des élèves.

Discipline	Niveau de l'élève	Pratique collective associée
Parcours Musique, instruments d'orchestre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruments à vent (flûte, trompette, etc.)</li> <li>• Cordes frottées (violon, alto, etc.)</li> <li>• Autres instruments suivant projets de l'année et sur proposition des professeurs</li> </ul>	Initiation, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de premier cycle	<b>Chorale enfant, chorale adulte</b> ou <b>atelier rythme</b> (30 minutes par semaine)
	Premier cycle à partir de la 3 <sup>ème</sup> année. Possible en 2 <sup>ème</sup> année sur avis du professeur	<b>Orchestre junior</b> (1h15 par semaine)
	À partir du deuxième cycle	<b>Orchestre symphonique</b> (1h45 par semaine)
Chant lyrique	Tous les élèves	<b>Chorale adulte &amp; Atelier lyrique</b> (1h15 à 2h par semaine)
Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées	Initiation (guitare et basse électrique)	<b>Chorale enfant, chorale adulte</b> ou <b>atelier rythme</b> 30 minutes par semaine)
	À partir du premier cycle de parcours Jazz	<b>Ateliers Jazz &amp; Musiques Actuelles Amplifiées</b>
Orgue & clavecin	Initiation et premier cycle	<b>Chorale enfant, chorale adulte</b> ou <b>atelier rythme</b> (30 minutes par semaine)
	Deuxième cycle	<b>Atelier musique ancienne, musique de chambre, basse continue</b> ou <b>chorale adulte</b>
	Troisième cycle	<b>Basse continue obligatoire + Atelier musique ancienne</b> ou <b>musique de chambre</b>
Piano	Initiation, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de premier cycle	<b>Chorale enfant, chorale adulte</b> ou <b>atelier rythme</b> (30 minutes par semaine)
	Premier cycle à partir de la 3 <sup>ème</sup> année. Possible en 2 <sup>ème</sup> année sur avis du professeur	<b>Déchiffrage &amp; ensemble de piano</b> (30 minutes par semaine)
	Deuxième cycle	<b>Déchiffrage et ensemble de piano</b> (45 minutes par semaine), <b>orchestres</b> ou <b>musique de chambre</b> (suivant places disponibles)
	Troisième cycle	<b>Musique de chambre obligatoire + déchiffrage &amp; ensemble de piano</b> (45 minutes par semaine) ou <b>orchestres</b> .
Batterie	Initiation	<b>Chorale enfant, chorale adulte</b> ou <b>atelier rythme</b> (30 minutes par semaine)
	Premier cycle	<b>Atelier batterie/percussion</b> (45 minutes par semaine) ou <b>orchestre junior</b> (1h15 par semaine)
	À partir du deuxième cycle	<b>Atelier batterie/percussion</b> (45 minutes par semaine), <b>Ateliers Jazz &amp; Musiques Actuelles Amplifiées</b> ou <b>orchestre symphonique</b> (1h45 par semaine)

Harpe	Initiation, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de premier cycle.	<b>Chorale enfant, chorale adulte, ou atelier rythme</b> (30 minutes par semaine)
	Premier cycle à partir de la 3 <sup>ème</sup> année.	<b>ensemble de harpe ou orchestre junior</b>
	À partir du deuxième cycle	<b>ensemble de harpe, orchestre symphonique ou musique de chambre</b>
Guitare	Initiation, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de premier cycle	<b>Chorale enfant, chorale adulte, ensemble de guitare ou atelier rythme</b> (30 minutes par semaine)
	Premier cycle à partir de la 3 <sup>ème</sup> année.	<b>ensemble de guitare ou atelier musique ancienne</b>
	À partir du deuxième cycle	<b>ensemble de guitare, atelier musique ancienne ou musique de chambre</b>

Il est possible de demander une dérogation pour changer de pratique collective. Cette dérogation est accordée ou non par le conseil pédagogique en tenant compte des arguments présentés et de l'intérêt des collectifs concernés.

## 10. Assiduité

L'assiduité aux cours et aux différents événements de l'année (concerts, auditions, spectacles, examens) est obligatoire. Les absences pour maladie ou cas de forces majeure doivent être signalées.

À partir de 8 absences dans une discipline, un rendez-vous avec la direction sera proposé pour échanger sur les raisons de ces absences.

À partir de 12 absences dans une discipline, le conseil pédagogique pourra prononcer une majoration tarifaire et/ou la perte de priorité à l'inscription voire un changement de cursus.

## 11. Dérogations

Il est possible de demander une dérogation aux obligations de cursus une fois jusqu'à la fin de premier cycle et une autre fois à partir du deuxième cycle.

Pour les réinscriptions, cette demande doit être faite au cours du mois de juin, pour les nouvelles inscriptions, au cours des trois premières semaines de cours.

Les demandes de dérogations sont étudiées et validées ou non en conseil pédagogique. Une dérogation validée dans la limite de la quantité fixée ci-dessus n'entraîne ni perte de priorité à l'inscription ni majoration tarifaire.

Si la demande de dérogation concerne un aménagement de pratique collective sans qu'il s'agisse d'une exemption, la quantité limite ne s'applique pas

## 12. Doubles et triples parcours diplômants

Les doubles et triples parcours, s'ils peuvent être particulièrement enrichissants, sont par définition très engageants pour les élèves. Ceux-ci ne sont donc accordés qu'après évaluation pédagogique et font ensuite l'objet d'un suivi particulier pour s'assurer que l'élève n'est pas surchargé. Le cas échéant, il pourra être demandé à l'élève de revenir à un parcours unique.

### Pratiques collectives pour les doubles ou triples parcours diplômants

<b>Pratiques collectives identiques</b> (ex : élève en violon + flûte -> orchestre)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une seule pratique collective obligatoire</li><li>• Obligation de faire une année de pratique collective au deuxième instrument avant de présenter l'examen de fin de cycle pour cet instrument</li></ul>
<b>Pratiques collectives différentes</b> (ex : élève en violon + chant -> orchestre + chorale/atelier lyrique)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Obligation de suivre les deux pratiques collectives différentes</li><li>• Droit à une exemption d'un an par cycle et par pratique collective</li></ul>

